

*« J'ai eu nouvelles, écrivait Louis XI à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, que Monsieur Guienne se meurt et qu'il y a point de remède en son fait ; et le m'a fait savoir un de ses plus privés qu'il ait près de lui, c'est le moine qui dit ses heures avec lui, et ne croit pas ainsi qu'il le dit, qu'il soit vif à quinze jours d'ici ; dont je suis fort esbahi et m'en suis signé depuis la tête jusques aux pieds. »*

Louis XI commanda pour son frère, qu'il ne craignait plus, (lequel ne cessait de comploter dès l'accession de celui-ci au trône de France) en service magnifique, et continua de réciter très dévotement, pendant toute sa vie, la prière qu'il avait instituée à l'occasion de sa maladie.

Ainsi, Charles mourut à Bordeaux le 28 mai 1472, à l'âge de vingt-six ans, après avoir institué le roi son héritier.

Ce même jour, un nouveau traité de confédération était signé entre le duc de Calabre et le duc de Bourgogne : le duc de Guyenne devait faire parti de l'association ; et sans la mort de ce prince, la couronne de France allait être engagée dans une seconde guerre de Bien-Public, plus terrible que la précédente.

Le duc de Bourgogne publia des lettres par lesquelles il accusait ouvertement Louis XI de trahison, de parricide et autres ; enfin d'avoir causé la mort du duc, son frère, à l'aide de « poisons, maléfices,... »

De son côté, Lescun, au nom du duc de Bretagne, s'empara de l'abbé d'Angély, et de son complice Henri de la Roche, écuyer de la bouche, que Louis XI négligeait de poursuivre et donna l'ordre de commencer le procès ; mais comme leurs aveux chargèrent le roi, on les transféra en Bretagne où ils furent étroitement gardés en attendant qu'il fussent condamnés au supplice du feu.

Le procès repris, un an et demi après, mais, à peine la procédure était-elle commencée, que d'horribles spectres apparaissent dans la tour où les accusés sont renfermés.

Après une nuit d'orage, mêlée de vent et de tonnerre, le geôlier accourt au tribunal et déclare que le diable est venu tordre le cou au scélérat abbé, et qu'il a réduit son corps en cendre. Il paraît, en effet, que l'abbé fut trouvé pendu dans sa prison : on ignore ce que devint Henri de la roche, et l'on croit qu'on facilita sa fuite.

Louis d'Amboise, évêque d'Albi, avait été chargé de l'instruction particulière contre frère Jean Favre et on lui avait donné pour greffier Sacierges. Le roi les engagea tous les deux à venir le trouver, et à lui remettre les pièces du procès.

Telle est, dit-on, l'origine de la grande fortune de la maison d'Amboise. Sacierges fut fait procureur général du grand-conseil, et ensuite maître des requêtes. *« Lesquelles choses, ajoute Bouchet, auteur de ces Annales, ont donné grande occasion de penser que ledit roy Louis estoit coupable dudit empoisonnement, dont toutefois rien n'a été escrit par les chroniqueurs, et quant à moi, je ne puis le croire. »*

Claude de Seissel, ennemi déclaré de Louis XI, se contente de dire :

*« Plusieurs y a qui disent, ce que toutefois je n'affirme pas, que Louis XI fut cause de faire mourir son frère par poison ; mais bien est chose certaine, qu'il n'eut jamais fiance en lui tant vêquit, et ne fut pas dipliant de sa mort. »*